

Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA / DTADD)



DTA Aire Métropolitaine de Lyon
approuvée par décret le 09/01/2007

Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA), tout comme les Directives Territoriales d'Aménagement et de développement durable (DTADD), correspondent à des documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement du territoire.

- La loi du 4 février 1995, d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), dite loi Pasqua, a introduit les DTA dans le code de l'urbanisme.

- La loi du 12 juillet 2010, portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II, a remplacé les DTA par les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD).

Cette loi a conservé un régime transitoire pour les DTA approuvées avant sa publication, ainsi que celles en cours d'élaboration.

- Enfin l'ordonnance 2020-745 du 17 juin 2020, tendant à "rationaliser" la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme, a supprimé l'opposabilité des DTA sur les Scot, les PLU(i), les documents tenant lieu de PLU et les cartes communales dont l'élaboration ou la révision est engagée à compter du 1er avril 2021.


Les DTA approuvées avant la publication de la loi du 12 juillet 2010 peuvent être mises sous forme de DTADD lors de modifications. Les DTADD ne sont pas opposables. L'Etat peut cependant qualifier de Projet d'Intérêt Général (PIG) les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de certains de ses projets. Le préfet pourra alors notifier aux collectivités ce PIG et ses incidences sur leurs documents d'urbanisme.

Les DTA / DTADD expriment les objectifs et orientations de l'Etat dans un ou plusieurs des domaines suivants: urbanisme, logement, transports et déplacements, développement des communications électroniques, développement économique et culturel, espaces publics, commerce, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des sites et des paysages, cohérence des continuités écologiques, amélioration des performances énergétiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Projet de DTA Alpes du Nord

DTA de l'Isère:

 DTA aire métropolitaine de Lyon (87 communes en Isère)

 DTA Alpes du Nord (279 communes en Isère)

 Limites communes

 Limite départementale

